



**COMMUNE**

**D'ARCES SUR GIRONDE 17120**

COMPTE-RENDU RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 Juillet 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi neuf juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'ARCES SUR GIRONDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence Madame Joëlle **BOULON**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 27 Juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 08    Votants : 11 ( 3 pouvoirs )    Date affichage : 11 Juillet 2025

PRÉSENTS : Mmes BOULON Joëlle – Maire, Mme ROUIL Chantal – 1<sup>ère</sup> Adjointe, M. PUYFAUCHER Jacques 2<sup>ème</sup> adjoint, Mmes ANGIBAUD Bernadette, CLAVERIE Sandrine, RAIMOND Marikia, ROCHE Chantal, M. SEGUINAUD Jean-Christophe.

EXCUSÉS : Mme BOUREAU Isabelle, laquelle avait remis un pouvoir à Mme ROUIL Chantal, MM. GABILLON Jérôme, lequel avait remis un pouvoir à M. SEGUINAUD Jean-Christophe, LEROY Bruno, lequel avait remis un pouvoir à Mme RAIMOND Marikia.

ABSENTE : Mme CARPIER Laëtitia

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M.. PUYFAUCHER Jacques 2<sup>ème</sup> adjoint.

Madame Le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 28 Avril 2025, lequel est approuvé à l'unanimité.

**DE-19-2025**

**DÉCISION MODIFICATIVE N°1- virement de crédits**

À la suite du vol de matériels survenu le 21 avril 2025 à l'atelier municipal, il a été procédé au renouvellement de ceux-ci, lesquels ont été réglés en section d'investissement, article 21578-opération n°20.

Madame Le Maire rappelle à l'Assemblée que l'acquisition d'une balayeuse avait été prévue au budget primitif sur cette opération.

Afin de permettre cet achat sur l'exercice 2025, il y a lieu de procéder aux virements de crédits suivants :

Section d'investissement

►Dépense :

Article 21578- opération 20- services techniques-	+ 6 000 €
Articles 2138-opération 46- espace multi-activités	- 6 000 €

Il doit être procédé également à un virement de crédits pour la réfection de quelques parties des murs du cimetière.

Section d'investissement

►Dépense :

Article 2181- opération 114- cimetière	+ 4 500 €
Articles 2138-opération 46- espace multi-activités	- 4 500 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de cette décision, conformément à la délibération 01-2025 du 12 mars 2025 donnant autorisation au Maire à procéder aux virements de crédits dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section pour le budget 2025.

## **DE-20-2025**

### **Étude d'un projet de nouveau règlement du cimetière communal, tarifs des concessions**

Madame le Maire invite madame Chantal ROUIL à présenter un projet de modifications au règlement actuel du cimetière, celui-ci datant de 2012 et dont certaines clauses ont évolué et doivent être mises à jour.

Le Conseil municipal prend acte de ces propositions, qui seront reportées sur le règlement dont lecture sera donnée à l'Assemblée lors d'une prochaine réunion de travail.

### **TARIFS DES CONCESSIONS**

A compter du premier septembre 2025, le conseil municipal fixe comme suit les tarifs suivants :

#### **Concessions trentenaires- tombes-**

Concession simple : 160 euros

Concession double : 320 euros

#### **Site funéraire- concessions trentenaires**

Cavernes

Reste une construite 750 euros

Emplacement caverne 0,70m x 0,70m : 60 euros

Colombarium

Reste à vendre 3 cases 750 l'une.

Jardin du souvenir : gratuité

Location dépositaire

Jusqu'à 6 jours : 15 euros

1 mois : 75 euros

2 mois : 200 euros

3 mois : 300 euros

Jusqu'à six mois maximum : 600 euros

Adopté à l'unanimité

## **DE-21-2025**

### **Demande de subvention formulée par l'association des parents d'élèves « Association Pour Eux » d'Épargnes**

Madame Le Maire fait part à l'Assemblée d'une demande de subvention sollicitée par :

► L'association des parents d'élèves du RPI Arces-Barzan-Chenac Saint-Seurin d'Uzet-Épargnes- « Association Pour Eux », pour le recouvrement des frais occasionnés lors de la kermesse de l'école qui s'est déroulée le 27 juin dernier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'accorder la somme de cent euros à l'association des parents d'élèves du RPI Arces-Barzan-Chenac Saint-Seurin d'Uzet-Épargnes « Association Pour Eux ».

Cette dépense sera imputée à l'article 65748 du budget communal.

## **DE-22-2025**

### **Tarifs de location du tivoli intercommunal Arces-Barzan**

Madame le Maire informe les membres présents qu'une réunion de travail s'est tenue en mairie de Barzan entre les élus responsables du tivoli intercommunal, afin d'échanger sur les modalités et tarifs de sa location.

Le Conseil Municipal,

Considérant les propositions faites à l'occasion de cette séance de travail,

Sollicite une nouvelle séance de travail entre les élus de Arces et Barzan, les présidents des associations communales de ces deux collectivités, afin de déterminer les modalités d'utilisation de cette structure intercommunale.

Ce point de l'ordre du jour sera donc reporté à l'occasion d'une prochaine réunion de conseil municipal.

#### **DE-23-2025**

#### **Fêtes et manifestations 2025**

##### **►Cérémonie du 11 novembre**

A l'occasion de la commémoration de l'Armistice, le Conseil Municipal convie la population à 10 heures au cimetière pour dépôt de gerbe au monument aux morts.

##### **►Organisation d'un moment convivial – dégustation de produits locaux-**

La municipalité, avec le concours de l'association « Arces Animations », décide d'inviter ses administrés à un moment convivial, à la salle des fêtes, pour dégustation de produits locaux, dont la date sera à définir lors d'une prochaine séance de travail du conseil municipal.

##### **►Fête de Noël des enfants de la commune**

Madame Le Maire informe l'Assemblée que la fête de Noël à l'attention des enfants domiciliés sur la commune se déroulera le samedi 13 décembre prochain à la salle des fêtes.

Une invitation sera envoyée aux parents qui seront priés d'inscrire leurs enfants avant le 26 Novembre 2025, au moyen du bulletin réponse qu'ils trouveront dans leur boîte aux lettres.

Les enfants inscrits à cette manifestation pourront alors bénéficier d'un spectacle, suivi d'un goûter et d'une distribution de cadeaux.

Adopté à l'unanimité par l'Assemblée délibérante.

Les frais correspondants seront imputés sur le budget communal.

#### **- QUESTIONS DIVERSES**

##### *Décisions prises par le Maire*

En vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal le 08 Juin 2020
---

Le 28 Avril 2025

- -Non exercice du droit de préemption au profit de la commune, pour le bien cadastré section ZN numéro 132- 10, rue des Boutons d'Or - propriété bâtie –

Le 29 Avril 2025

- -Non exercice du droit de préemption au profit de la commune, pour les biens cadastrés section D numéros 451-452-467- rue du calvaire - propriétés bâties et non bâties –

Le 18 Juin 2025

- -Non exercice du droit de préemption au profit de la commune, pour le bien cadastré section ZM numéro 54- 12, rue des Bironnes - propriété bâtie –

Le 19 Juin 2025

- -Non exercice du droit de préemption au profit de la commune, pour le bien cadastré section ZK numéro 85- 1, rue des Boutons d'Or - propriété bâtie –

Le 07 Juillet 2025

- -Non exercice du droit de préemption au profit de la commune, pour les biens cadastrés section E numéros 223-224-225-226- 8-10-14, rue du Bon Accueil - propriétés bâties –

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close.

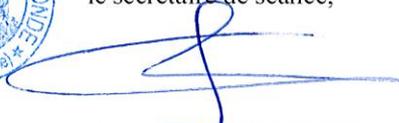
Le Maire,



le secrétaire de séance,

Les Membres,

  
Joëlle BOULON

  
Jacques PUYFAUCHER

ANGIBAUD Bernadette	
BOULON Joëlle- Maire	
BOUREAU Isabelle	Excusée- pouvoir à Mme ROUIL Chantal
CARPIER Laëtitia	Absente
CLAVERIE Sandrine	
GABILLON Jérôme	Excusé- pouvoir à M. SEGUINAUD Jean-Christophe
LEROY Bruno	Excusé- pouvoir à Mme RAIMOND Marikia
PUYFAUCHER Jacques	
RAIMOND Marikia	
ROCHE Chantal	
ROUIL Chantal- 1 <sup>ère</sup> Adjointe	
SEGUINAUD Jean-Christophe	

Séance du 09 Juillet 2025